

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 1996

DELIBERATION N°96/03/22

OBJET : AMORTISSEMENT ET TRAVAUX EN REGIE - EXERCICE 1995**LE CONSEIL MUNICIPAL,****VU** le Code des Communes et notamment les articles L et R 211-1 et suivants,**SUR** proposition du Maire,**VU** l'avis de la Commission des Finances,**A la majorité des voix (4 abstentions : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON, M. GAUTHIER)****DECIDE** de procéder, au titre de la gestion 1995, aux écritures suivantes conformément aux inscriptions prévisionnelles du budget Primitif 1995 :**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Provisions budget primitif</i>	
925.5.1407	
Mouvements financiers	- 133 992,79 Frs
<i>Répartition</i>	
Amortissement participations à des travaux d'équipement communaux	
900.1.1407	+ 685,00 Frs
901.10.1407	+ 58 518,00 Frs
908.0.1407	+ 1 049,79 Frs
922.1407	+ 73 740,00 Frs
	+ 133 992,79 Frs

Travaux de bâtiments	
900.0.232122	
Provisions pour travaux en régie	- 179 280,00 Frs
Travaux équipements en régie - Répartition	
900.0.232117	
Travaux Hôtel de Ville	+ 7 185,00 Frs
900.91.232136	
Grosses réparations bâtiments communaux	+ 51 513,00 Frs
903.1.232152	
Grosses réparations écoles	+ 120 582,00 Frs
	+ 179 280,00 Frs

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 14 Mars 1996 et de la publication
le 12 Mars 1996
Le Maire,

